Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 035-213500812-20260511-08126031-DE

Affiché le

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/05/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
14	13	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille et Vilaine

L'an 2026, le 11 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Mardi 5 Mai 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :
M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Émilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BAURES Estelle à M. MENEUX Loïc

Mme ROULLEAU Nadine a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-031
ADMR - Convention d'objectifs 2026-2028

L'ADMR Montfort-sur-Meu propose à la commune une nouvelle convention d'objectifs pour la période 2026-2028. Cette convention définit les modalités de partenariat entre la commune et l'ADMR pour le renforcement et le développement du service d'aide à domicile en direction des personnes âgées, handicapées, malades, des familles et plus généralement de tous les publics.

Dans ce cadre conventionnel, la commune de Clayes apportera une subvention annuelle constituée d'un montant calculé sur la base d'une participation par habitant, établie sur la population légale. Cette participation est maintenue à 1,25 € par habitant pour les années 2026 à 2028.

Cette somme contribuera au financement des frais de personnels administratifs de l'ADMR, en complément des financements du Conseil Départemental.

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention et à autoriser le maire à la signer.

Pour copie conforme :
En mairie, le Mardi 12 Mai 2026

Le Maire
Philippe SICOT

MAIRIE DE CLAYES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine